

CREAL76

www.creal76.fr

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque

LIER LA LAÏCITÉ AU COMBAT SOCIAL !

Le peuple est dans la rue !

Laos, mot grec qui signifie le peuple uni, indivisible a donné le mot laïque. Par delà ses différences ou ses particularités, aujourd'hui le peuple est dans la rue pour défendre le bien commun et lutter contre une régression sociale majeure. La Laïcité est ce qui permet d'ouvrir un espace commun où est assurée la liberté de conscience et où peut s'exercer la démocratie qui ne se conçoit pas sans l'égalité réelle.

Lier le combat laïque au combat social

Cette phrase de Jean Jaurès montre qu'on ne saurait se contenter d'une égalité formelle. Or le projet de Loi Travail nous ferait revenir plus d'un siècle en arrière, avant une période où naissait le syndicalisme, où était promulguée la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905), où étaient créés le Ministère du Travail (1906), une juridiction sociale paritaire reconnue compétente -les conseils des Prud'hommes (1907) et le Code du Travail (1910) après l'émotion considérable et les grèves consécutives à la mort de 1099 mineurs à Courrières en 1906.

Le travail est au cœur de l'organisation d'une société

Comment imaginer qu'un gouvernement puisse envisager, en quelques jours de débat parlementaire, de réformer le Code du travail élaboré pas à pas pendant des décennies ? C'est le meilleur moyen de susciter le rejet.

Et pour cause ! La philosophie du texte induit une inversion de la hiérarchie des normes. Le Code du travail encadre la situation de subordination des travailleurs par **un socle minimal de protection**

dont l'accord d'entreprise ou de branche ne peut qu'améliorer les dispositions. Avec la nouvelle loi on passerait à une législation sociale fixant une norme maximale dont l'accord collectif pourra **amoindrir** la portée.

Installant l'emploi dans la précarité, la « loi travail » ne laisse pas les travailleurs sans consolation : le projet dans son article 6 leur concède la possibilité de manifester leurs convictions religieuses dans l'entreprise.

Au nom du dogme libéral

Depuis plusieurs décennies, partout la toute puissance de l'argent érigée en dogme est à l'œuvre. Elle vient aujourd'hui tenter de balayer plus d'un siècle de conquêtes sociales payées au prix fort et dont le Code du Travail est le reflet. Dans la relation de subordination du salarié à son employeur, le Code du travail est une protection que patronat et gouvernement veulent dynamiter. Ce projet ferait reculer les droits des salariés dont le sort dépendra de la concurrence entre les entreprises. Les salaires, les conditions de travail, les licenciements ...deviendront des variables d'ajustement dans le cadre d'une course à la compétitivité mondiale. Les premières victimes seront celles et ceux déjà les moins bien lotis, les femmes, les jeunes, les précaires.

www.creal76.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

creal76@creal76.fr

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Adresse électronique : _____

à transmettre à : Francine ROUSSEL - 110 ROUTE DU BAC 76480 BERVILLE SUR SEINE

Joindre un ch. de 20€ à l'ordre de : CRÉAL-76 B P 6 995 13 U 035

(Le bulletin de liaison «Combat Laïque -76 est servi gratuitement aux adhérents)

Une société inégale

C'est au moment où l'OCDE (les 34 pays les plus riches) reconnaît que l'accroissement des inégalités compromet la croissance à long terme - même si cette notion peut être contestée -, où le FMI remarque que l'affaiblissement des syndicats et du Code du Travail creuse les inégalités que le gouvernement Valls entame une attaque frontale contre la législation sociale. « *Nos dépenses publiques doivent diminuer, notre économie a encore beaucoup de rigidités et nous ne sommes pas assez compétitifs* » se lamentait en février M.Trichet, ancien gouverneur de la Banque Centrale Européenne. L'application de ce dogme place la société dans une configuration où risquent de grandir encore la désespérance, l'individualisme qui peuvent générer les replis individualistes, identitaires, sectaires, religieux au fur et à mesure qu'explorent les inégalités, la précarité, le chômage. Ces tendances peuvent être renforcées par la peur entretenue par la constitutionnalisation de l'Etat d'urgence qui a déjà été utilisé contre le mouvement social, la déchéance de nationalité et une politique contraire au respect des droits humains en matière de droit d'asile et d'accueil des étrangers.

Oubliés, les droits des femmes !

80% des travailleurs à temps partiel sont des travailleuses qui cumulent salaire partiel, protection sociale minimum, flexibilité et amplitudes horaires maximum.

Si le projet de loi rappelle que *"le principe d'égalité s'applique dans l'entreprise. L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit y être respectée"*, aucune disposition n'est prévue pour y parvenir. Ainsi, les accords d'entreprise devant dorénavant primer sur les accords de branche ou la loi, on peut s'attendre à ce que les droits et garanties collectives dans les secteurs à prédominance féminine soient rapidement remis en cause, en particulier dans les TPE/PME à faible implantation syndicale.

D'une situation déjà difficile on s'oriente vers une aggravation des conditions de travail et de vie des femmes la loi prévoyant que les négociations annuelles peuvent devenir triennales, sans garantie de maintien des avantages acquis !

Quant à l'égalité professionnelle... elle reste un vœu pieux.

Toutes et tous concerné-e-s

Personne ne sera épargné. Qui peut croire que le secteur public pourrait rester à l'abri dans un océan de régressions ? Certaines dispositions du projet concernent la formation professionnelle dont nous constatons déjà qu'elle est de plus en plus livrée à l'enseignement privé patronal ou confessionnel : alternance, apprentissage, répartition inégale en faveur du privé de la taxe professionnelle. La loi Travail aggraverait cette situation pour la délivrance de diplômes, pour la validation des acquis de l'expérience, pour l'accès accru des établissements privés à la taxe d'apprentissage qui est de l'argent public.

Les laïques ne peuvent que combattre un projet qui tourne le dos à l'égalité, à l'intérêt commun, à la démocratie, à un projet qui sacrifie les salariés sur l'autel du dogme libéral qui est une négation de ce qui figure dans les dernières constitutions - et qu'il conviendrait de concrétiser enfin : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* ».

Communiqué du CRÉAL-76 du 23 mars 2016

Bruxelles ma belle

Une fois de plus au nom d'une idéologie religieuse pervertie, des fous de Dieu ont frappé au cœur de Bruxelles faisant des dizaines de victimes mortes ou gravement blessées.

Bruxelles, déjà meurtrie par l'attentat contre le Musée juif, entre hélas dans la longue liste des villes agressées par la fureur djihadiste, en Europe mais aussi et plus fréquemment encore au Proche-Orient, au Maghreb, en Afrique, en Asie... Passées la sidération et l'expression de la solidarité envers les victimes, leurs familles et amis et plus largement

le peuple belge, la vie devra reprendre son cours. Il conviendra de veiller à ne pas transformer la légitime colère suscitée par ces odieuses agressions en suspicion généralisée. Il faudra aussi écarter tout déni de l'inspiration-instrumentalisation religieuse revendiquée par les commanditaires des assassinats. C'est dans ces circonstances que se mesure la capacité de résilience d'une démocratie vivante qui ne peut se développer que par la mise en œuvre du principe politique de laïcité, seul capable de contenir les rivalités communautaires, et sans lequel il serait illusoire de voir se réaliser une paix durable et un avenir de concorde entre les peuples.